



Conseil d'Administration du 23 juin 2026

DÉLIBÉRATION 2026-15

Approbation du budget supplémentaire 2026 – Budget annexe

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au CFU 2025.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- d'ajuster certains chapitres pour couvrir des besoins de financement

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2026 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

1/ Budget supplémentaire 2026 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

122 498,69 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement de la direction de la diffusion.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2025, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **100 000 €** pour la préparation à l'ouverture de la GND.

Cette recette est inscrite à l'article 74758, et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 65818.

2/ Budget supplémentaire 2026 – section d'investissement

56 997,25 € sera inscrits en investissement à l'article 1068.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2026.

Mis aux voix, ce dossier à recueille les votes suivants :

17 votants pour

0 votant contre

0 abstentions

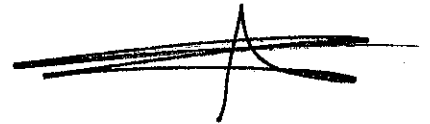
Le nombre de suffrages exprimés est :

La sommes de $17+0=17$

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**Pour extrait,
Le président de séance**

Yannis BEKHTI

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke, crossing them.